

---

## Avis

---

### Avis

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme  
(chapitre A-19.1)

**Projet de décret concernant la modification du décret  
numéro 817-2019 du 12 juillet 2019 relatif à la  
déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin  
de favoriser une meilleure gestion des zones  
inondables et soustraction du territoire visé à ce  
projet de décret aux prohibitions consécutives  
à sa publication**

Avis est donné par les présentes que, en vertu des articles 158 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), le gouvernement compte modifier le décret numéro 817-2019 du 12 juillet 2019 relatif à la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables.

Selon l'article 161 de cette loi, un décret modifiant un décret de zone d'intervention spéciale ne peut être adopté que si un projet de décret a été préalablement publié à la *Gazette officielle du Québec* et notifié à chaque organisme compétent ou municipalité concerné par le projet.

En vertu du premier alinéa de l'article 163 de cette loi, la ministre ou son représentant doit, avant l'adoption du décret, procéder à une consultation sur le contenu du projet de décret.

Avis est également donné par les présentes que, conformément à l'article 162 de cette loi, le gouvernement soustrait l'ensemble du territoire visé à ce projet de décret aux prohibitions édictées à cet article, tel que précisé dans le décret numéro 1127-2019 du 13 novembre 2019.

Ces prohibitions cessent de s'appliquer à compter de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Des renseignements additionnels concernant le projet de décret peuvent être obtenus auprès de M. Stéphane Bouchard, directeur général de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'habitation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Québec (Québec), G1R 4J3, par téléphone au 418 691-2038 ou par courriel à [zis2019@mamh.gouv.qc.ca](mailto:zis2019@mamh.gouv.qc.ca).

*La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,*  
ANDRÉE LAFOREST

71512